

# APAJH

Creuse

En Marche !

Revue n° 103 | Mars/Avril 2026



COMMUNICATION

ALTERNATIVE ET AMÉLIORÉE

DES MOTS POUR TOUS

# SOMMAIRE

## 03 | L'édito du Président

« Le dire et le faire » | p.03

## 04 | Actualités

Les bienfaits des animaux en établissements | p.04

Mieux accompagner les profils neuro-atypiques | p.05

## 06 | Communication Alternative et Améliorée : donner une voix à chacun

Donner une voix à chacun | p.06

La CAA c'est quoi exactement ? | p.07

Infographie | p.08

7 idées reçues à déconstruire | p.09

Les orientations nationales en faveur de la CAA | p.10

Des partenariats au service de l'expression | p.11

Quand les supports deviennent des leviers d'autonomie | p.13

Le numérique au service de la communication en ESAT | p.14

FALC : écrire pour inclure | p.15

### APAJH de la Creuse

23, rue Sylvain Blanchet

23 000 Guéret

siege.asso@apajh23.com

www.apajhcreuse.fr

05 55 52 49 88

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Directeur de publication : Patrick COLO, Président |  
Rédaction et maquette : Laura ROSSI, Responsable communication |  
Crédits photo : APAJH de la Creuse (sauf mention contraire) |  
Impression : GC Concept | Tirage : 850 ex. |  
Numéro ISSN : 1296-2767 |



## Edito | Le dire et le faire

**Ce magazine est largement consacré au sujet de la Communication Alternative Accompagnée (CAA).**

Afin de ne pas empiéter sur la série d'articles qui en traite dans les pages intérieures, je me contenterai de reprendre ce qu'en dit l'IA : « la CAA désigne l'ensemble des moyens et stratégies utilisés pour permettre à une personne qui a des difficultés importantes pour communiquer, en s'appuyant sur un ou plusieurs partenaires humains et des supports matériels ou techniques ».

Ce qui est intéressant dans cette approche ce sont les outils qui en découlent pour libérer les capacités et les compétences des personnes en situation de handicap. Car ces capacités et ces compétences sont présentes. Il s'agit seulement d'adapter nos propres capacités et nos propres compétences pour en faire émerger une pédagogie au service des personnes que nous accompagnons.

Et c'est là que les choses se compliquent.

Car si nous sommes très habiles à analyser, à dissenter, à échanger entre nous sur de tels sujets, les transformer en modalités d'action est beaucoup plus compliqué.

Par modalités d'action, nous entendons, administratrices et administrateurs, des évolutions dans les pratiques qui se concrétisent par des améliorations dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Des accompagnements qui se traduisent par plus d'autonomie, plus de liberté d'agir et de décider, plus d'enrichissement dans la vie sociale.

Faire de nos savoirs et de nos travaux des outils au service des résidents et de leurs familles et proches, voilà notre mission essentielle. Voilà la seule justification de l'existence de l'APAJH de la Creuse et du mouvement associatif.

J'attends qu'il émerge de toutes nos réflexions, réunions, colloques, séminaires et autres rencontres de véritables évolutions positives pour nos résidents.

Pour illustrer mon propos, je prendrai deux exemples concrets.

Nous avons organisé à la fin de l'année 2025 un intéressant colloque sur la Santé Mentale ainsi qu'un séminaire regroupant administrateurs, direction générale, responsables de sites et cadres.

Ma question est simple : quels enseignements allons-nous tirer de ces



Président Patrick Colo,  
Journée de lancement du Projet Associatif

journées pour améliorer le quotidien de nos résidents ?

Si nos échanges devaient en rester là, je le dis tout net, ce serait certes enrichissant sur le plan de l'esprit et de la convivialité, mais très décevant, voire inutile, en termes d'amélioration de nos prises en charge.

A nous donc de passer du dire au faire au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Elles attendent cela de nous.

*Patrick Colo*



**25 JUIN 2026**  
**REJOIGNEZ-NOUS POUR ÉCHANGER**  
**16H30**

## ASSEMBLEE GENERALE

BILAN DE 2025  
QUIZZ INTERACTIF  
POINT FINANCIER ET  
APPROBATION DES COMPTES  
VERRE DE L'AMITIÉ ET COCKTAIL



SALLE DE CONFÉRENCE  
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE  
8, AVENUE D'AUVERGNE  
23 000 GUÉRET

**Merci de confirmer votre présence (AG et cocktail) : [siege.asso@apajh23.com](mailto:siege.asso@apajh23.com) ou 05 55 52 49 88**



## Des pattes pour apaiser | Les bienfaits des animaux en établissements

**L**ongtemps réservée au domicile, la présence des animaux trouve aujourd'hui progressivement sa place au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS). Qu'il s'agisse d'actions de médiation animale ou de l'accueil d'animaux de compagnie appartenant aux résidents, ces initiatives participent à une approche plus humaine et individualisée de l'accompagnement.

### **Quand Mimine rejoint le foyer**

Depuis deux ans, Sylvie réside au foyer de vie des Champs Blancs. Avant son arrivée, elle partageait déjà son quotidien avec Mimine, une chatte stérilisée adoptée il y a plus de six ans. Très attachée à son animal, Sylvie a exprimé le souhait de pouvoir continuer à vivre avec elle au sein du foyer.

Grâce à un travail collaboratif entre l'équipe éducative, la tutrice de Sylvie et l'inscription de ce souhait dans son projet personnalisé d'accompagnement (PPA), Mimine a pu poser ses pattes au foyer en mai dernier. Une démarche qui illustre concrètement la prise en compte des habitudes de vie et des besoins affectifs des personnes accompagnées.

### **Un cadre structuré pour une cohabitation harmonieuse**

L'arrivée de Mimine a nécessité une organisation rigoureuse et réfléchie. Les professionnels ont accompagné Sylvie dans la mise en place d'un planning de soins, la gestion du budget lié à son animal et la coordination avec sa tutrice.

Afin d'encadrer ces situations, une charte d'accueil des animaux a été élaborée. Elle vise à poser un cadre clair, garantissant à la fois le bien-être des résidents, le respect du collectif, les règles d'hygiène et la prise en compte des contraintes individuelles (allergies, phobies, espaces partagés, etc.).

### **Les bienfaits des animaux en milieu médico-social**

La présence d'animaux en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), qu'ils soient résidents ou médiateurs, est aujourd'hui reconnue pour ses nombreux bienfaits. Plusieurs études ont montré que les interactions avec les animaux peuvent contribuer à :

- réduire le stress et l'anxiété,
- apaiser certains troubles du comportement,

- favoriser les interactions sociales et la communication,
- renforcer le sentiment de sécurité et de réconfort,
- maintenir ou stimuler l'autonomie et l'estime de soi.

Au-delà de la relation entre l'animal et son propriétaire, c'est souvent l'ensemble du groupe qui bénéficie de cette présence, l'animal devenant un véritable médiateur relationnel au sein de l'institution.

### **Vers de nouvelles pratiques professionnelles**

L'intégration de Mimine au foyer des Champs Blancs illustre la nécessité pour les établissements médico-sociaux d'adapter leurs pratiques et leurs organisations afin de répondre aux besoins individuels des personnes accompagnées.

Accueillir un animal en institution implique une réflexion collective, associant les équipes, les familles et les partenaires, tout en respectant le cadre réglementaire et le bien-être animal.

Ces démarches, lorsqu'elles sont pensées, encadrées et inscrites dans les projets personnalisés, participent pleinement à une dynamique de bientraitance et d'accompagnement individualisé.

Ce bel exemple montre qu'en faisant évoluer les pratiques, il est possible de concilier besoins individuels et vie collective, dans une approche souple, humaine et bienveillante.



# Changer de regard, adapter nos pratiques | Mieux accompagner les profils neuro-atypiques

**D**epuis la fin de l'année 2025, Stéphanie Lebreton, Educatrice spécialisée de PRAETER, plateforme de l'association a engagé une dynamique forte de sensibilisation aux particularités des Troubles du Neurodéveloppement (TND) et du Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), à destination de l'ensemble des professionnels.

## Une approche à la fois théorique, pratique et expérientielle

Les sensibilisations TND/TSA ont été construites pour allier apports théoriques, mises en situation et outils concrets. Elles débutent par un temps de présentation et un travail autour de la théorie des cuillères, conceptualisée par Christine Miserandino et largement relayée en France par Julie Dachez. Cette métaphore permet de mieux comprendre la notion de fatigue chronique, de surcharge cognitive et d'épuisement liés aux particularités neurodéveloppementales.

Un éclairage historique est ensuite proposé de 1911, date d'apparition du terme autisme, jusqu'à la classification internationale des maladies (CIM-11) de 2022, qui identifie 7 catégories de TND :

- trouble du développement intellectuel,
- troubles de la communication,
- trouble du spectre de l'autisme (TSA),
- trouble de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDA / TDAH),
- troubles spécifiques des apprentissages,
- troubles moteurs,

• autres TND.

Le cadre législatif est également abordé, notamment à travers la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, afin de replacer l'accompagnement dans une perspective de droits, d'accessibilité et d'inclusion.

## Comprendre par l'expérience

Un temps fort des sensibilisations repose sur des tests et exercices immersifs, notamment autour de la lecture et du traitement de l'information. Ces mises en situation permettent aux professionnels de « se mettre à la place de » et d'expérimenter concrètement les difficultés rencontrées par certaines personnes accompagnées.

Des outils d'aide sont ensuite présentés pour faciliter la compréhension : aménagements visuels, adaptation des supports écrits, stratégies de simplification et de structuration de l'information, etc. L'atelier autour du kit ABC – Autisme Bien Comprendre – permet de poursuivre ce travail grâce à des jeux, des mises en situation et des

échanges collectifs.

Les sensibilisations s'attachent également à déconstruire les idées reçues sur l'autisme et les TND de manière plus générale. L'objectif est de passer d'une vision centrée sur les « déficits » à une approche fondée sur la compréhension des besoins, l'ajustement des pratiques et la valorisation des compétences.

## Une culture commune en construction

Au-delà des contenus, ces temps de sensibilisation favorisent un langage commun, une meilleure compréhension interprofessionnelle et une cohérence dans les pratiques d'accompagnement. En favorisant la formation et la sensibilisation, notre association affirme sa volonté de développer des environnements plus accessibles, plus ajustés et plus inclusifs pour les personnes accompagnées.

Edition n°98  
"Les TND : un enjeu sociétal"



Edition n°99  
"TSA : s'informer pour mieux accompagner"



A man with short hair and sunglasses is sitting in a wheelchair, smiling. He is wearing a yellow long-sleeved shirt under a brown quilted vest. He is using a communication device with a microphone and a small screen. The background shows a building and a fence.

## CAA : Donner une voix à chacun

*Communiquer, c'est exister.*

*C'est exprimer ses besoins, ses envies, ses attentes, ses émotions. C'est construire des relations, participer à la vie sociale, exercer ses droits. Pourtant, pour de nombreuses personnes, communiquer verbalement est difficile, voir impossible.*

*C'est là qu'intervient la Communication Alternative et Améliorée (CAA) : un ensemble de stratégies, d'outils et de pratiques qui soutiennent ou remplacent la parole, avec une conviction centrale – toute personne, quels que soient son âge ou ses capacités, possède un potentiel de communication.*

*L'accès à la communication est un droit fondamental, consacré par la Convention internationale des droits des personnes handicapées. Les pouvoirs publics l'ont réaffirmé lors de la conférence nationale du handicap (CNH) de 2023, puis à travers les comités interministériels du handicap de 2024 et 2025 avec des mesures concrètes pour accélérer le déploiement de la CAA sur tout le territoire français.*

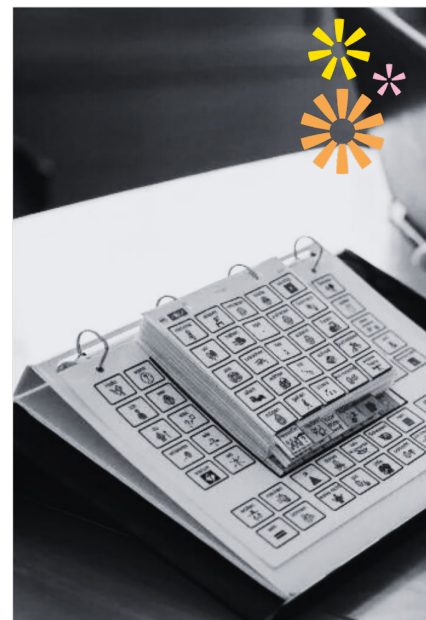
*La CAA ne se limite pas qu'à faciliter la communication, elle permet aux personnes de participer aux échanges et prendre leur place dans la société, ce qui améliore significativement leur bien-être et leur autonomie.*

*Dans ce magazine, nous vous proposons d'explorer ces enjeux de plus près : ce que dit la circulaire de juin 2025, l'appel à projet auquel nous répondons, comment le FALC (facile à lire et à comprendre) s'inscrit dans cette démarche, et comment nos équipes s'emparent chaque jour de ces outils au service de l'inclusion.*

*Bonne lecture.*

# Communication Alternative et Améliorée | C'est quoi exactement ?

**D**errière trois lettres se cache bien plus qu'une méthode. C'est la conviction que chaque personne, quelle que soit sa situation, a quelque chose à dire. Retour sur les fondamentaux d'une démarche au cœur de nos pratiques.



## **Une démarche, pas un outil**

La communication alternative et améliorée ou augmentée regroupe l'ensemble des stratégies, moyens et outils qui soutiennent ou remplacent la parole lorsque celle-ci est absente ou limitée. Elle concerne aussi bien la capacité à s'exprimer que la capacité à comprendre son environnement.

Toute personne, quels que soient son âge, son handicap ou son niveau d'autonomie, possède un potentiel de communication qui mérite d'être soutenu et développé. Il n'y a ni prérequis, ni condition, ni limite d'âge pour y accéder.

Elle ne se résume pas à un classeur de pictogrammes ou à une tablette. En effet, un outil seul, sans accompagnement, sans apprentissage et sans implication, ne peut être considéré comme de la CAA.

Comme le rappelle le chercheur David R. Beukelman : « avoir un outil de communication ne fait pas de vous un communicant efficace, pas plus qu'avoir un piano ne vous rend

musicien ». (Beukelman, D.R., 1991, « Magic and cost of communicative competence », *Augmentative and Alternative Communication*)

## **À qui s'adresse-t-elle ?**

La CAA concerne toutes les personnes confrontées à des difficultés de communication orale, qu'elles soient temporaires ou durables. Cela inclut notamment les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement, un polyhandicap, des maladies neurodégénératives mais aussi une personne ayant perdu la parole à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC), ou encore une personne âgée dont les capacités d'expression se réduisent progressivement.

En pratique, cela peut ressembler à un adolescent qui utilise une tablette avec synthèse vocale pour participer en classe ; à une résidente d'Ehpad, qui désigne des images pour indiquer ses préférences alimentaires ; ou à une personne en foyer de vie, qui désigne des pictogrammes dans son classeur pour parler de ses activités.

## **Pourquoi c'est indispensable ?**

Les bénéfices de la CAA sont documentés et mesurés. Des études menées en Suède, en Allemagne et en France montrent que les personnes utilisant la CAA voient leur qualité de vie significativement s'améliorer, développent leur vie sociale au-delà de leur cercle intime, et sont mieux à même d'exprimer leurs choix, leurs consentements ou leurs refus.

## **Une responsabilité collective**

La CAA ne repose pas sur un seul professionnel. Elle implique la personne, ses proches, les équipes éducatives et soignantes, les partenaires, etc. en somme tout son environnement. C'est une démarche continue et transversale, qui s'inscrit dans chaque moment de vie.

Depuis l'instruction de juin 2025, sa mise en œuvre est devenue obligatoire dans tous les établissements accueillant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.

# Infographie | La CAA en chiffres

## LES BÉNÉFICES DE LA CAA

IL N'Y A NI LIMITE D'ÂGE,  
NI CONDITION,  
NI PRÉREQUIS POUR  
AVOIR ACCÈS À LA CAA.  
ELLE EST UNIVERSELLE.



x2

La qualité de vie des utilisateurs a été multipliée par deux.



Diminution des troubles du comportement et du stress : une personne se sentant comprise et pouvant interagir est plus apaisée.



Augmentation de l'autonomie, amélioration de la santé mentale et physique, renforcement des relations sociales.

## POUR LES UTILISATEURS DE CAA



86%

peuvent exprimer leurs préférences et leurs volontés de manière indépendante.

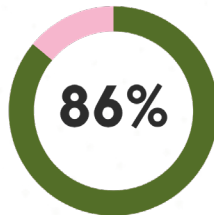
68%

peuvent exprimer leurs pensées et leurs sentiments au-delà de leurs besoins de base.

69%

peuvent communiquer avec des personnes en dehors de leur cercle intime immédiat et donc développer de manière active leur vie sociale.

## POUR LES PROFESSIONNELS



des professionnels ont découvert des compétences qu'ils ne soupçonnaient pas chez les personnes qu'ils accompagnent.

70%

considèrent que la CAA permet de mieux comprendre les souffrances psychiques et physiques des personnes qu'ils accompagnent.

71%

déclarent se sentir plus utiles envers les personnes qu'ils accompagnent.

## POUR LES AIDANTS



83%

comprennent mieux les besoins de leur proche.



38%

sont moins stressés au quotidien.



65%

indiquent que leur proche est moins dépendant d'eux pour communiquer.



Sources : Études suédoise et allemande "Exploring the benefits of Assistive Communication"  
Étude française "Communication alternative améliorée (CAA) : la Croix-Rouge française dévoile sa première étude d'impact social !"

# Communication Alternative et Améliorée | 7 idées reçues à déconstruire

1



## « La CAA empêche la personne d'apprendre à parler »

Au contraire, de nombreuses études démontrent que la CAA soutient et encourage le développement du langage oral. En donnant à la personne un moyen d'être entendue, on réduit la frustration liée à l'incapacité de s'exprimer, ce qui libère des ressources pour l'interaction et l'apprentissage. Après l'introduction d'un outil de CAA dans le quotidien, on constate souvent une augmentation des tentatives de production orale et une meilleure compréhension du langage.

2

## « Il faut attendre »

Il n'existe pas de prérequis pour la CAA. C'est l'accès à un outil de communication qui permet de développer les compétences, et non l'inverse. Attendre le "bon moment", c'est souvent priver la personne de son droit fondamental à s'exprimer.



3

## « La CAA ce n'est que pour les personnes avec des troubles du spectre autistique (TSA) »

La CAA s'adresse à toute personne ayant des difficultés à communiquer oralement, quelle qu'en soit la cause. Elle concerne des enfants comme des adultes, et il n'est jamais trop tard pour en bénéficier.



4

## « La personne a une déficience intellectuelle, elle ne peut pas utiliser la CAA »

La CAA offre un canal alternatif à la parole tout en soutenant la compréhension, un appui précieux pour les personnes ayant des difficultés cognitives. Faute d'un outil adapté, on risque de sous-estimer les capacités et le potentiel d'une personne. Ce n'est pas parce qu'elle ne parle pas qu'elle n'a rien à dire, c'est souvent qu'on ne lui a pas encore donné les moyens de le faire.



5

## « Les outils de CAA sont compliqués et réservés aux spécialistes »

La CAA va du tableau de pictogrammes à l'outil de synthèse vocale en passant par la tablette. Il existe donc des solutions sans technologie. Le choix dépend uniquement du profil et des besoins de la personne. Le bon outil est celui adapté à la personne qui l'utilise.



6

## « La CAA isole »

C'est l'inverse. Les utilisateurs de CAA ont plus d'interactions, des relations sociales plus riches, une meilleure inclusion, et surtout une meilleure autonomie.



7

## « Il faut que tout le monde utilise le même outil »

Chaque personne est unique. Son profil, ses capacités, son handicap, ses préférences et ses contextes de vie le sont tout autant. La CAA repose sur la multimodalité : un seul outil ne peut pas répondre aux besoins de toutes les situations. Et ce qui fonctionne aujourd'hui ne sera pas nécessairement adapté demain. Au fil de la vie, des évolutions personnelles et/ou du handicap, l'outil lui-même peut changer. La CAA ne s'impose pas, elle s'adapte.



## Décryptage | Les orientations nationales en faveur de la CAA

**L**a circulaire publiée en juin 2025 marque un tournant dans la reconnaissance de la communication alternative et améliorée en France. Ce texte pose un cadre ambitieux articulé autour de six objectifs — *identification, accompagnement, formation et innovation* — avec une conviction centrale : *chaque personne, quels que soient ses moyens d'expression, a le droit de communiquer librement et dignement. Le point sur ce que ce texte change concrètement et ce qu'il implique pour nos établissements.*

### Un droit fondamental

La communication n'est pas un privilège. C'est un droit fondamental, reconnu par la convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap. Pourtant, accéder à une communication adaptée reste encore difficile.

C'est précisément ce que la circulaire de juin 2025 entend corriger. Le texte engage l'État à déployer, dans chaque département, des missions départementales d'expertise et d'information sur la CAA par le biais des agences régionales de santé (ARS). L'objectif est ambitieux : ces missions doivent être pleinement opérationnelles d'ici fin 2027.

### Concrètement, qu'est-ce que ces missions vont faire ?

Ces nouvelles structures locales auront deux missions complémentaires.

La première consiste à animer un réseau d'acteurs sur le territoire en :

- identifiant les experts en CAA présents localement ;
- en créant des liens entre les différents acteurs (établissements médico-sociaux, écoles, structures de soins, services à domicile) ;
- et en organisant des rencontres, impliquant à la fois les professionnels et les utilisateurs.

La seconde : accompagner directement les personnes, leurs familles et les professionnels dans la mise en place d'une démarche de CAA.

### Former les environnements

La circulaire insiste sur un point essentiel : la CAA ne peut fonctionner que si elle s'intègre dans tous les environnements de vie de la personne. Un outil de communication n'a de sens que s'il est utilisé à l'école, chez le médecin, à domicile, dans les loisirs, etc.

Quatre domaines sont identifiés comme prioritaires pour la formation : l'éducation, le secteur sanitaire, les services à domicile, la lutte contre les violences.

### Ce que cela change pour nos établissements

Le texte est explicite : les établissements et services médico-sociaux (ESMS) doivent systématiser l'évaluation des besoins en communication de chaque personne accompagnée, et intégrer la CAA dans leurs pratiques de manière continue.

Les outils réglementaires issus de la loi de 2002 tels que les projets personnalisés d'accompagnement (PPA), les règlements de fonctionnement ou encore les contrats de séjour devront intégrer le droit d'accès à la communication.

La circulaire met également l'accent sur le changement de regard : l'évaluation des besoins ne doit pas chercher à conclure à des incapacités, mais à identifier les potentiels et les leviers d'apprentissage de chaque personne.

### En résumé

La circulaire traduit une volonté politique claire : faire de la CAA un droit effectif, partout en France, pour toutes les personnes. Pour nos équipes, c'est une reconnaissance du travail déjà engagé et un appel à aller encore plus loin, ensemble.



©Freepik

## Appel à candidature CAA | Partenariats et innovation au service de l'expression

**L'**agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidatures pour la création de missions départementales d'expertise et d'information sur la communication alternative et améliorée, comme demandé dans la circulaire de juin 2025. Cette initiative vise à déployer un dispositif de soutien à la CAA sur le territoire interdépartemental Creuse-Corrèze.

Convaincus de l'importance de cette démarche, notre association s'est unie avec l'ADAPEI de la Creuse et de la Corrèze ainsi que l'APAJH de la Corrèze, pour répondre conjointement à cet appel à candidatures. Ensemble, nous souhaitons constituer une équipe dédiée, capable d'assurer les six missions opérationnelles attendues et identifiées dans la circulaire de juin.

### **Un maillage territorial au service de l'autonomie**

Notre projet repose sur une conviction forte : la CAA ne peut pas rester cantonnée aux murs des institutions ou au domicile. Pour qu'elle soit véritablement libératrice, elle doit irriguer l'ensemble des espaces de vie de la personne.

Le premier objectif est de former et d'identifier des référents et correspondants sur l'ensemble du territoire, afin de faire connaître la CAA, d'évaluer les besoins et de déployer les outils de communication adaptés.

L'ambition à terme est plus large encore : que toute personne susceptible de croiser le chemin d'une personne en situation de handicap — qu'il s'agisse des professionnels de santé, de l'éducation, du confort de vie quotidien ou de la lutte contre les violences — ait pu être sensibilisée, voire formée à la CAA.

### **Une approche en deux temps**

Notre démarche s'inscrit dans une logique progressive et centrée sur la personne.

Dans un premier temps, nous souhaitons nous concentrer sur la réponse directe aux besoins des personnes en difficulté de communication. Chaque situation est unique : notre équipe interviendra pour évaluer les besoins, proposer des outils adaptés et accompagner la personne et ses proches vers des solutions concrètes d'expression et d'autonomie.

Dans un second temps, notre action s'élargira à la sensibilisation et à la formation des environnements de vie, au fil des parcours individuels.

Plutôt que d'agir de façon uniforme, nous souhaitons construire progressivement un écosystème favorable autour de chaque personne : en formant les acteurs qu'elle côtoie réellement dans sa vie quotidienne — son épicier, son coach sportif, son médecin, son maire, etc.

### **Un réseau de référents ancrés dans les territoires**

Pour concrétiser cette ambition, nous souhaitons construire un réseau structuré de référents et de correspondants CAA, à deux niveaux.

Au sein de nos structures, des professionnels qualifiés — orthophonistes, éducateurs spécialisés, ou encore ergothérapeutes — seront identifiés et formés pour constituer le socle expert de la mission. Ils seront les garants de la qualité des accompagnements individuels et de la formation des équipes.

Au-delà de nos murs, l'objectif est de développer un réseau de correspondants chez nos partenaires — associations sportives et culturelles,

commerces de proximité, services publics, établissements scolaires — qui deviendront des relais actifs de la CAA sur leur territoire.

À terme, l'ensemble de ces acteurs formés sera répertorié dans une cartographie territoriale, permettant à toute personne ou famille d'identifier rapidement les interlocuteurs disponibles près de chez elle, et à notre mission de piloter et d'animer ce réseau dans la durée.

### **Un projet co-construit**

Notre candidature a été élaborée dans un esprit de complémentarité, en mobilisant les expertises et les réseaux de chacune de nos structures au service des personnes concernées et de leurs proches aidants.

Cette dynamique place la représentation des personnes et de leurs aidants au cœur du dispositif. En s'appuyant sur le principe de la pair-aidance, elle reconnaît la valeur irremplaçable de l'expérience vécue : ceux qui ont traversé ces réalités sont les mieux placés pour accompagner.

La sélection des projets est prévue fin avril 2026, pour un lancement en octobre. Nous vous tiendrons informés des suites données à notre candidature.



©Freepik



## Ateliers CAA | Quand les supports deviennent des leviers d'autonomie

**A**u sein du foyer de vie d'Arfeuille Chatain et du foyer d'hébergement de Guéret, des groupes de résidents participent à des ateliers de communication. Ces derniers s'inscrivent dans une démarche progressive visant à soutenir à la fois la compréhension et l'expression grâce aux outils de CAA.

### **La CAA : soutenir, structurer, développer**

La communication alternative et améliorée a un double objectif.

D'abord, soutenir la compréhension. Lorsque la compréhension orale est insuffisante, l'ajout d'un support visuel (photo, pictogramme, objet, image) permet d'apporter une aide concrète. Cette superposition des canaux verbal et visuel crée une redondance sensorielle qui facilite la compréhension de l'environnement spatial et temporel.

Ensuite, soutenir l'expression.

- Pour les personnes non verbales, la CAA remplace le langage oral.
- Pour les personnes verbales, elle structure, développe et organise le langage.

La CAA ne se limite donc pas à « compenser » : elle enrichit et sécurise la communication.

### **Les objectifs des premiers ateliers**

Les premières séances ont été construites autour de compétences fondamentales :

- Comprendre que l'on peut demander grâce à un support visuel ;
- Apprendre à formuler une demande ;
- Encourager des demandes plus spontanées et fonctionnelles ;
- Faire un choix ;
- Refuser ;
- Demander de l'aide.

Ces compétences constituent la base d'une communication autonome et efficace dans la vie quotidienne.

### **Des apprentissages ancrés dans le plaisir**

L'un des principes essentiels de ces ateliers est de créer un contexte d'apprentissage positif et motivant. Par exemple, un atelier autour de bonbons très appréciés des résidents permet d'associer une image ou une photo à un objet désiré, dans une

expérience plaisante.

Le cerveau retient mieux lorsqu'une émotion positive est associée à l'apprentissage. L'objectif est que la personne fasse le lien entre le support visuel et la satisfaction de son besoin.

Au départ, une guidance peut être nécessaire. Celle-ci est progressivement estompée afin de favoriser l'autonomie.

### **La modélisation : montrer pour permettre**

Les professionnels utilisent la modélisation : ils montrent comment utiliser le support visuel en participant eux-mêmes à l'atelier. En donnant l'exemple, ils rendent l'outil concret, accessible et légitime.

Dans un second temps, les objets ne sont plus visibles. Cette étape est essentielle : elle permet d'apprendre à demander quelque chose que l'on ne voit pas immédiatement, mais que l'on désire. La communication devient alors plus symbolique et plus élaborée.

Progressivement, de nouvelles notions sont intégrées, comme « aide » et « stop ». Ces mots-clés permettent à la personne d'exprimer un besoin de soutien ou un refus, renforçant ainsi son pouvoir d'agir.

Ces apprentissages sont ensuite retravaillés dans d'autres contextes pour favoriser la généralisation. Car l'objectif n'est pas seulement de réussir en atelier, mais de pouvoir communiquer dans toutes les situations du quotidien.

### **Créer des situations de communication**

Les ateliers incluent des situations volontairement construites pour susciter la demande. Par exemple, proposer un puzzle auquel il manque

une pièce oblige la personne à demander l'élément nécessaire pour terminer l'activité. Ces mises en situation créent un véritable besoin de communication, rendant l'échange fonctionnel et pertinent.

### **S'adapter et valoriser**

Les ateliers tiennent compte des différents niveaux de compréhension des usagers. Les supports, les attentes et la guidance sont ajustés à chacun.

La valorisation est omniprésente. Chaque tentative de communication est encouragée.

### **Vers une communication fonctionnelle et spontanée**

L'évolution des ateliers montre une plus grande confiance des résidents avec une augmentation des demandes plus spontanées et une utilisation plus fonctionnelle des outils de CAA, avec l'ensemble des participants.

L'objectif final est clair : permettre à chacun de disposer d'un moyen de communication efficace, compréhensible par tous, et utilisable dans tous les environnements.

La CAA n'est pas seulement un outil. Elle est un véritable levier d'autonomie, de participation sociale et de qualité de vie.

# Partenariat avec la Fondation Orange | Le numérique au service de la communication



**A** l'ESAT EX AEQUO, établissement de l'APAJH de la Creuse à Saint-Sulpice-le-Guérétois, un projet numérique soutenu par la Fondation Orange a été mené de mai 2024 à mai 2025. Grâce à une aide financière de 15 000 €, des tablettes Android Amikeo d'Auticiel, équipées du logiciel « Coach Abileo », ont été déployées auprès de 25 bénéficiaires pour enrichir les pratiques d'accompagnement, développer des compétences spécifiques et favoriser l'autonomie.

## **Un accompagnement structuré par la technologie**

Les tablettes ont été utilisées comme outil de structuration des activités et de suivi des apprentissages : séquençage de tâches, quizz, guides d'activités, check lists professionnelles ou encore exercices préparatoires.

Cet usage a permis de rendre plus lisible et accessible un ensemble de démarches parfois complexes pour les usagers, tout en facilitant l'accompagnement des professionnels dans l'évaluation des compétences.

Les séquences ont été utilisées dans différents contextes pour structurer et faciliter le quotidien des ouvriers :

- Préparation avant le travail : exercices d'échauffement pour se mettre en condition.
- Organisation des tâches professionnelles : création de check lists pour le chargement des camions des espaces verts, afin de ne rien oublier.
- Guides pratiques : instructions pour la manipulation des machines ou du matériel, utiles pour les stagiaires, les

nouveaux arrivants, l'évaluation des compétences ou la reprise d'activité.

- Suivi des acquis : quizz dans l'atelier blanchisserie pour vérifier l'utilisation correcte des machines et consolider les apprentissages.

## **La CAA au cœur du projet : un accès à la communication**

Au delà de l'apprentissage et de l'autonomie, ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de communication alternative et améliorée (CAA), un concept fondamental pour les personnes qui présentent des difficultés de communication orale ou écrite.

Les tablettes, avec leurs interfaces visuelles et interactives, s'inscrivent parfaitement dans ce cadre : elles utilisent des symboles, des supports visuels et des applications spécifiques pour structurer la communication, réduire les barrières linguistiques et soutenir l'expression des besoins, des idées ou des routines.

Cet usage contribue directement aux objectifs de la CAA en offrant à chaque

personne un accès à des moyens de communication personnalisés, adaptés à ses capacités et à son rythme.

Cette approche permet de dépasser l'idée d'un simple support technologique : la tablette devient un véritable espace de communication, d'apprentissage et d'expression, en cohérence avec les principes de la CAA qui visent à élargir les possibilités d'interaction sociale et à réduire les obstacles de communication.

## **Un accompagnement qui s'inscrit dans un mouvement plus large**

Depuis 1991, la Fondation Orange s'engage en faveur des personnes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA), de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent.

À travers ce projet à l'ESAT, elle contribue à l'innovation dans les pratiques d'accompagnement et à l'intégration d'outils numériques qui favorisent l'autonomie, la compréhension et la communication.



# FALC | Ecrire pour inclure

Facile  
à lire et à  
comprendre



**F**acile À Lire et à Comprendre. Derrière cet acronyme se cache bien plus qu'une méthode de rédaction. Le FALC est une démarche de communication inclusive qui place la clarté et l'accessibilité au cœur de l'information, pour que personne ne soit laissé de côté.

Le Facile A Lire et à Comprendre (FALC) permet de rendre l'information accessible au plus grand nombre.



**1 personne sur 10**

ne comprend pas toujours le sens des informations.

## Qu'est-ce que le FALC ?

Le FALC, pour Facile À Lire et à Comprendre, est une méthode de traduction qui consiste à simplifier un document ou un message pour le rendre accessible au plus grand nombre. Il s'agit de le reformuler selon un ensemble de règles précises : utiliser des mots simples et courants, structurer les phrases de manière courte et directe, mettre en valeur les informations essentielles, et enrichir le texte de supports visuels — pictogrammes, images, photographies — qui viennent ancrer la compréhension.

L'enjeu est réel : on estime qu'1 personne sur 10 ne comprend pas toujours le sens des messages qu'elle reçoit au quotidien. Le FALC répond à ce constat en rendant l'information lisible non seulement par les personnes en situation de handicap intellectuel, mais aussi par les enfants, les personnes peu familières de l'écrit, ou tout lecteur confronté à un document complexe. En somme, le FALC est utile à tous.

## Une démarche ancrée dans le territoire

À l'APAJH, le travail autour du FALC ne date pas d'hier. Depuis 2018, un groupe composé de professionnels travaillait déjà à faire tester et valider des documents auprès des personnes accompagnées.

En 2023, une étape décisive a été

franchie : la décision de former directement les personnes accompagnées à la méthode FALC, et pas uniquement les professionnels. Un changement de paradigme fort, qui reconnaît pleinement le savoir-faire et l'expertise de celles et ceux qui vivent au quotidien les enjeux de la communication accessible.

Aujourd'hui, le groupe FALC reflète cette richesse humaine. Il réunit des professionnels issus de différents établissements et services, des travailleurs d'ESAT, des personnes hébergées en foyer de vie, et des jeunes d'IME. Cette diversité n'est pas un détail : elle est la force du groupe. Chaque regard, chaque expérience apporte une nuance, une question, une réalité que d'autres n'auraient pas perçue.

## Le FALC comme vecteur d'inclusion sociale

Pour les personnes résidant en foyer de vie, qui n'ont pas accès au travail rémunéré, participer au groupe FALC représente bien davantage qu'une activité. C'est une façon d'avoir une utilité sociale, de partager un savoir-faire reconnu, d'appartenir à un collectif qui produit quelque chose de concret et de précieux. Le lien social qui se tisse autour de ces réunions de travail est en lui-même porteur de sens.

L'objectif est clair : créer des documents plus faciles à lire pour

le plus grand nombre, et ne mettre personne de côté.

## Le FALC au cœur de la CAA

Le FALC s'inscrit pleinement dans les pratiques de la Communication Alternative et Améliorée. À l'APAJH, il est présent dans l'ensemble des établissements dans de nombreux documents du quotidien : les comptes rendus des Conseils de Vie Sociale (CVS), le projet associatif, la charte informatique, le CPOM, ... Autant de textes qui, traduits en FALC, deviennent réellement accessibles à ceux qui en sont les premiers concernés.

Récemment, dans le cadre des élections municipales, le groupe a traduit une profession de foi en FALC permettant à des personnes accompagnées de s'informer et de participer à la vie citoyenne en toute connaissance de cause. Certains membres du groupe s'apprennent également à collaborer à une formation FALC destinée à des professionnels du réseau Creusois ALISO, devenant à leur tour passeurs de compétences.

Le FALC n'est pas un outil parmi d'autres. Il est le reflet d'une conviction : l'information accessible est un droit, et chacun a un rôle à jouer pour la faire vivre.

Adhésion en ligne



# Soutenez l'APAJH de la Creuse



Rejoignez nous en devenant adhérent !



Votre adhésion est disponible en version dématérialisée. Pour y accéder, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus. Elle est également proposée en format papier, téléchargeable sur notre site ou via le formulaire ci-dessous.

## ADHÉSION

## INDIVIDUELLE 2026

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Profession : .....

Déclare : Adhérer  Réadhérer

à l'APAJH et aux principes qu'elle défend <sup>(1)</sup>

Déclare vouloir recevoir la revue APAJH En Marche en

format : Numérique  Papier

Verse ci-joint par chèque à l'ordre de l'APAJH de la

Creuse un montant de : .....€

Le versement est à envoyer à : **APAJH de la Creuse**  
**23, rue Sylvain Blanchet 23000 GUERET**

Je souhaite adhérer à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an <sup>(2)</sup> et <sup>(3)</sup> : 38 € (ou 28€ si usager, famille d'usager ou enfant recensé au fichier handicap MGEN)

+ Pour toute autre personne résidant à la même adresse <sup>(2)</sup> : 28.50 €

+ Pour une troisième personne résidant à la même adresse : 20 €

### DONATEURS ET BIENFAITEURS

Je souhaite effectuer un don à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an <sup>(3)</sup> : 85 € <sup>(4)</sup> ou plus

Je souhaite être un membre bienfaiteur et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an <sup>(3)</sup> : 316 € <sup>(4)</sup> ou plus

(1) L'adhésion implique l'acceptation des principes de l'association et le versement de la cotisation prévue à l'article 4 des statuts

(2) Une seule revue par famille à la même adresse

(3) Dont 8 € inclus pour l'abonnement à la revue obligatoire et non déductibles des impôts.

(4) L'APAJH de la Creuse percevra tout montant versé au-delà de la somme indiquée ci-dessus, correspondant au minimum à reverser à la Fédération Nationale.

Plus d'infos : [siege.asso@apajh23.com](mailto:siege.asso@apajh23.com) ou 05 55 52 49 88